

ENTRETIEN AVEC CATHERINE MILDE, « RÉFÉRENTE ÉGALITÉ » DE L'ENSACF

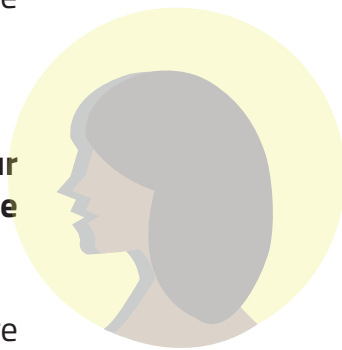
L'égalité entre les femmes et les hommes, au cœur du pacte social et républicain, a été consacrée « grande cause nationale du quinquennat » par le Président de la République. L'objectif que le gouvernement se fixe est de faire progresser l'égalité des droits et de veiller particulièrement à assurer l'égalité dans les faits. Le ministère de la Culture poursuit et amplifie dans ce cadre son action en faveur de l'égalité, en lien étroit avec le secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'ENSACF et plus largement les établissements de l'enseignement supérieur artistique et culturel, sont ainsi acteurs de cette cause, et participent à l'évolution des mentalités. C'est dans ce cadre que Catherine Milde (en poste à la médiathèque de l'École), a été choisie pour être la « Référente Égalité » au sein de l'ENSACF.

ENSACF : Vous avez été désignée « Référente Égalité » pour l'École d'Architecture de Clermont-Ferrand, en quoi consiste ce rôle et quelles sont vos missions ?

CATHERINE MILDE : Le Référent Égalité est le lien entre le ministère de la Culture et l'école, il intervient en tant qu'intermédiaire et animateur des actions menées dans l'école. Il assure également la coordination de toutes ces actions, à l'école et entre l'école et le ministère.

Ma mission principale, dans un premier temps, est de constituer la Charte Éthique de l'école. Elle est constituée d'un tronc commun, établit par le ministère de la Culture, et potentiellement d'une partie personnalisée pour chaque école, chaque établissement. L'objectif de la Charte Éthique est de déterminer les actions à établir dans l'école.



Mes autres missions consistent à faire entrer l'école dans une labellisation (à l'image du ministère de la Culture et de sa double labellisation « égalité » et « diversité »), collecter des informations et des données chiffrées pour faire avancer les études sur la part d'égalité entre les deux sexes, et surtout être présente pour écouter les étudiants et étudiantes de l'école, ainsi que tout le personnel de l'école (enseignants et personnel administratif).

ENSACF : Quelles actions vont être mises en place ?

C.M : La principale action à mettre en place est la Charte Éthique, son élaboration et son application. La charte permettra d'instaurer des actions d'amélioration, de renforcement des dispositions déjà en place dans l'établissement (comme la récupération de données sexuées, de statistiques...), la recherche de la parité (notamment dans les différents jurys, dont celui d'admission des futurs étudiants, même si pour le moment la parité dans les jurys est compliquée) et mettre en place de nouvelles actions (comme par exemple instaurer des actions ponctuelles de mise en avant de femmes architectes, de leurs carrières...).

ENSACF : D'un côté plus personnel, que représente pour vous cette notion d'égalité ?

C.M : C'est une notion qui doit être inculquée dès le plus jeune âge et qui devrait être innée. C'est une cause dans l'air du temps, importante à porter car il y a encore beaucoup de choses à faire et qu'il faut cibler la jeune génération le plus possible. La direction de l'école m'a proposé d'endosser le rôle de Référente Égalité pour l'école, offre que j'ai acceptée immédiatement.

ENSACF : À quel moment pourrions-nous dire qu'il n'y a plus besoin de « Référente Égalité » ?

C.M : Je ne sais pas si je le verrais, mais je l'espère. L'égalité est un travail de longue haleine, qui commence dès le plus jeune âge, grâce à l'éducation (notamment grâce à des enseignements tel que l'éducation civique), et qui doit devenir un « réflex », une notion qui va de soi, innée à chaque individu, hommes ou femmes confondus. Pour moi, c'est la meilleure façon d'instaurer la parité, l'égalité et le respect.